

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2013

OBJET :
Commission communale d'accessibilité
Rapport annuel 2013

Rapporteur : MME ANTOINE

Délibération n°10

EXPOSE DES MOTIFS

Le rapporteur rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 7 mai 2008, une commission communale d'accessibilité a été créée, conformément aux dispositions de l'article n°46 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

La commission d'accessibilité s'est réunie le vendredi 29 novembre 2013, laquelle a dressé le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant et des espaces publics, établi son rapport annuel pour l'année 2013 et émis des propositions de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Ce rapport et ses annexes seront transmis à :

- M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle,
- M. le Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle,
- M. le Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy,
- Mme et Mrs les Chefs d'établissements,
- Au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées.

Il ressort dudit rapport que la commission préconise pour l'année 2014 :

- la poursuite des actions engagées en 2013,
- la mise en œuvre des propositions d'amélioration pour 2014,

- la consultation des services de la Direction Départementale du Territoire et du SDIS afin d'étudier les éventuels solutions dérogatoires ou dispositifs compensatoires pour les sites complexes.

PROPOSITION

Le Conseil Municipal ayant pris acte du rapport annuel 2013 de la commission communale d'accessibilité, s'engage à :

- mettre en œuvre les actions préconisées pour 2014, inscrites dans le rapport de la commission communale d'accessibilité.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, prend acte.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 18 décembre 2013.

Extrait conforme

Le Maire,

Jean-Paul MONIN